



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9092<sup>e</sup>** séance

Mercredi 13 juillet 2022, à 10 h 15

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Costa Filho . . . . . (Brésil)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Chine . . . . .	M. Dai Bing
Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Koumby Missambo
Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
Inde . . . . .	M. Mathur
Irlande . . . . .	M. Gallagher
Kenya . . . . .	M. Ndung'u
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Eckersley

## Ordre du jour

### La situation en Libye

Lettre datée du 24 mai 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2022/427)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

#### **Lettre datée du 24 mai 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) (S/2022/427)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/548, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/427, qui contient le texte d'une

lettre datée du 24 mai 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la Libye créé en application de la résolution 1973 (2011).

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2644 (2022).

*La séance est levée à 10 h 20.*